

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1-343-1925 promulguant le décret du 10 avril 1925, qui modifie le décret du 6 août 1921 sur l'organisation générale du personnel des trésoreries coloniales.

n° 1-343-1925

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
5 juin 1925

Numéro JO  
n° 343 du 30/06/1925

Date du numéro  
30 juin 1925

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtes et les conditions dans lesquelles ces lois, décret et arrêtes deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 10 avril 1925 (inséré au Journal officiel de la République française du 13 mai 1925, page 4506), modifiant le décret du 6 août 1921 sur l'organisation générale du personnel des trésoreries coloniales,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— promulgué dans la colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 6 avril 1925 modifiant le décret du 6 août 1925 l'organisation générale du personnel des trésorier est coloniales.

#### Art. 2

— Le présent arrête sera enregistré, publié et communique partout ou besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.